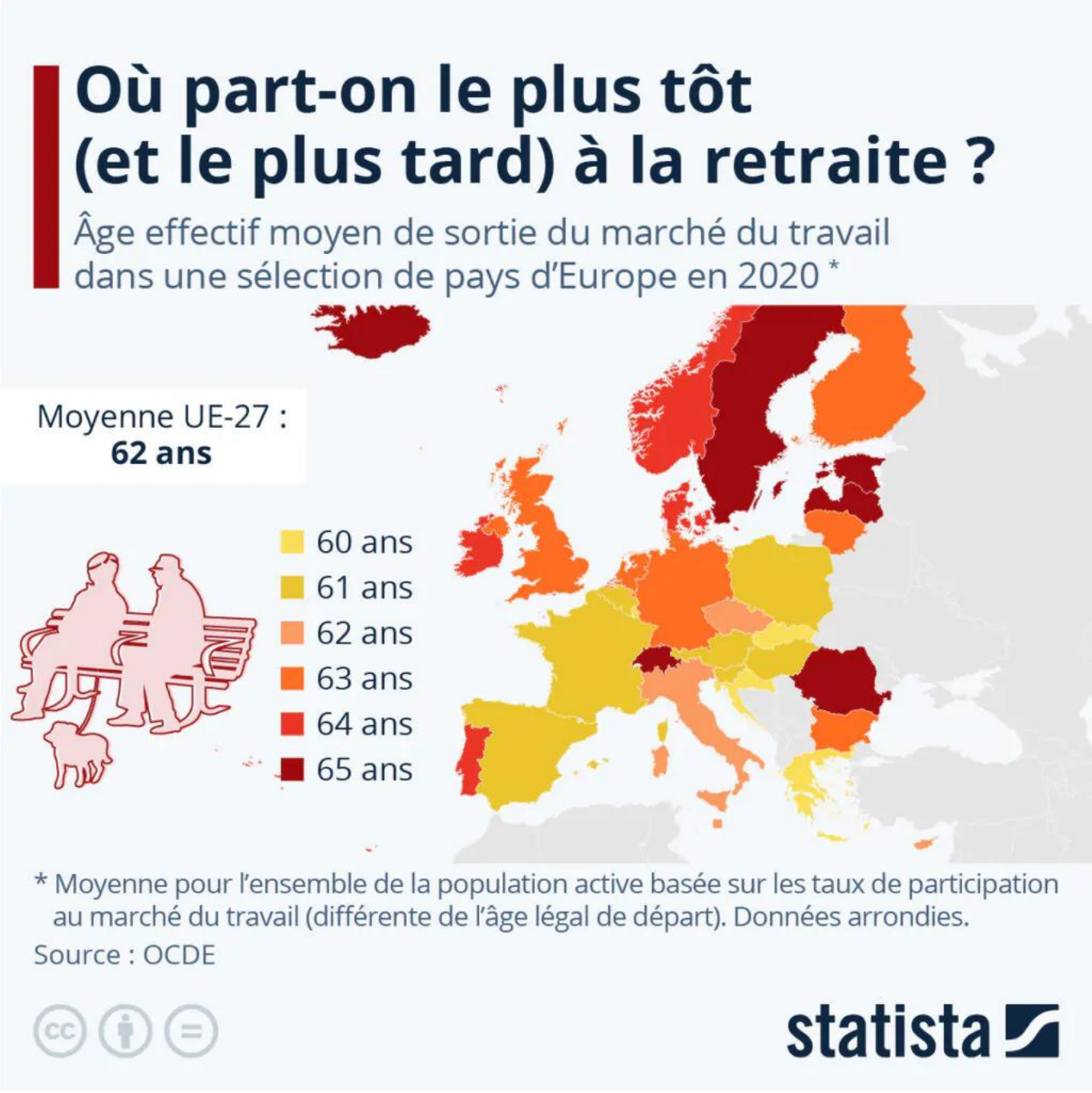
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Où part-on le plus tôt (et le plus tard) à la retraite en Europe ?



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Alors que s'annonce ce mardi 31 janvier la seconde grande journée de mobilisation contre la réforme des retraites, Statista propose un tour d'horizon de l'âge moyen de départ en retraite dans les pays européens.

Dans la plupart des pays, l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail est inférieur à l'âge officiel d'accès à une retraite à taux plein. Dans l'Union européenne, par exemple, la majorité des États membres ont fixé l'âge légal de départ à la retraite aux alentours de 65 ans (62 à 67 ans), mais les Européens quittent en moyenne plus tôt le monde professionnel, comme l'indiquent les statistiques de l'OCDE.

En Europe, c'est en Suède, en Islande, en Suisse, en Lettonie, en Estonie et en Roumanie que l'on sort du marché du travail le plus tard, soit en moyenne à 65 ans (hommes et femmes confondus). À l'opposé, l'âge moyen de sortie du marché du travail se situe autour de 60 ans au Luxembourg, en Slovaquie, en Croatie et en Grèce. Parmi les pays où l'on part le plus tôt à la retraite sur le continent, on trouve également la France, la Belgique, l'Espagne et l'Autriche (61 ans), alors que la moyenne de l'UE des Vingt-Sept s'établit à 62 ans (données de 2020).

Sur le même sujet, nos infographies sur : l'espérance de vie en bonne santé et la situation financière des retraités en Europe.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Touche pas à ma retraite !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Avec les français, il y a deux choses avec lesquelles il ne faut pas plaisanter : la bagnole et les retraites. Pour ces dernières, et depuis 30 ans, nombres de gouvernements en ont fait les frais. 1995, 2003, 2010 et 2019 auront été marqués par d'importants mouvements sociaux refusant des réformes de notre système retraite. La forte mobilisation du 19 janvier dernier s'inscrit dans le même mouvement. Alors, pourquoi un tel entêtement de l'exécutif ? N'y-a-t-il pas d'autres dossiers plus urgents à traiter, qui de surcroit répondent d'avantage aux vraies attentes des français ? La liste est malheureusement longue…

Cela n'étonnera personne si on affirme qu'une part importante (pour ne pas dire majoritaire) des français ont un travail qui ne les intéresse pas ou peu. Ils « s'y collent » d'abord pour avoir les moyens de vivre et pour pouvoir ensuite profiter d'une future deuxième vie.

Le travail n'a plus, aujourd'hui, la même valeur qu'auparavant. En 1990, 60% des français considéraient le travail comme très important, ce taux est tombé, en 2022, à 24% (source Fondation Jean Jaurès). De la même manière, une majorité de nos citoyens souhaite avoir plus de temps pour eux plutôt que de gagner plus d'argent. Les crises successives, que nous traversons maintenant depuis 3 ans, ne peuvent que conforter l'idée « qu'il faut profiter aujourd'hui de la vie, car on ne sait pas ce que demain nous réserve ».

Alors, comment voulez-vous que les seniors acceptent de travailler plus longtemps alors qu'une part importante des actifs souhaitent travailler moins ? On nage totalement à contre-courant.

La colère des français va bien au-delà d'un désaccord sur le report de l'âge de la retraite.

Il faut être sourd ou atteint de cécité pour ne pas comprendre que la colère des français va bien au-delà d'un « simple » désaccord sur le report de l'âge de la retraite. Les difficultés, les incertitudes, les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

mécontentements, ont été jusqu'alors contenus, hier par la crise sanitaire, aujourd'hui par les incidences économiques de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Pas certain que la lassitude et la résignation soient éternelles. Cette colère silencieuse est également nourrie par un sentiment d'injustice sociale ressenti par un nombre croissant de nos concitoyens. « La crise, ce n'est pas pour tout le monde ! ».

Peut-on réellement imposer une réforme refusée par 70 % des français ?

Face à cela, la volonté présidentielle est sourde et inflexible, sûre de son fait et de ses arguments (purement comptables). Elle est aujourd'hui prisonnière de son propre orgueil. Reculer reviendrait à démissionner et mettrai en péril son autorité. Le risque politique est trop important. Mais peut-on réellement imposer une réforme refusée par 70 % des français ? Peut-on gouverner longtemps dans un pays où la colère est la seule chose qui puisse unir ses concitoyens ?

En 1930, le très influent économiste anglais Keynes, imaginait le monde en 2030. Et il voyait un temps d'abondance, de richesse, et de travail automatisé. Un temps où l'on ne travaillerait que 15 heures par semaine. Mais il ajoutait : « Il n'est point de pays ni de nation qui puisse, je pense, voir venir l'âge de l'abondance et de l'oisiveté sans craindre. Car nous avons été entraînés pendant trop longtemps à faire effort et non à jouir. »

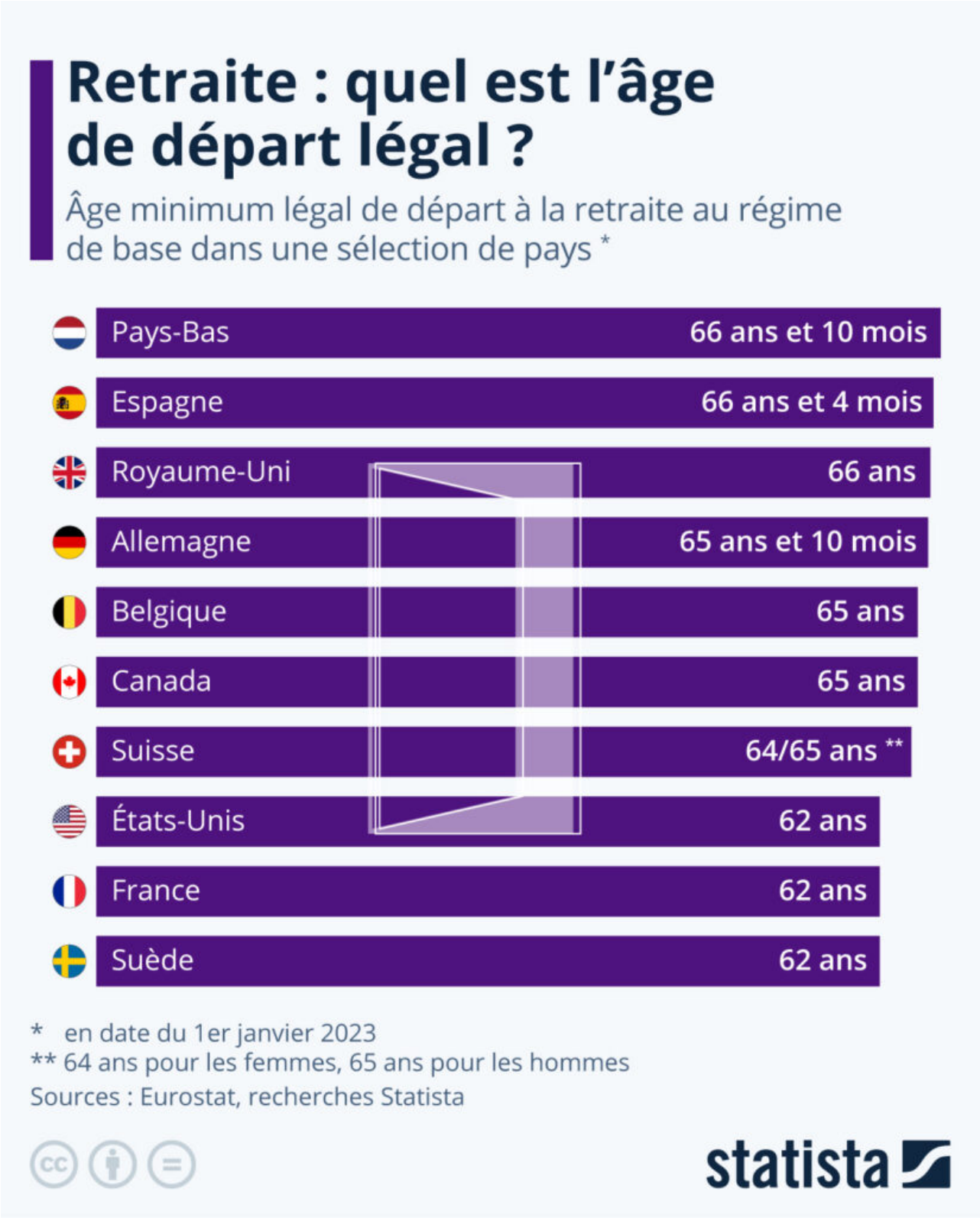
Ce bon vieux Keynes – qui en matière économique était loin de toujours faire l'unanimité- oubliait qu'après l'effort doit nécessairement venir le réconfort. Trois siècles plus tôt Montaigne disait déjà

du repos (on ne parlait pas à l'époque de retraite) : « c'est assez vécu pour autrui, vivons pour nous au moins ce bout de vie ».

Retraite : quel est l'âge de départ légal dans les autres pays ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

La France s'apprête à réformer son système de retraite, en repoussant notamment l'âge légal de départ de 62 à 64 ans. Le texte proposé par le gouvernement sera examiné en Conseil des ministres le 23 janvier. Les syndicats, qui se réunissent ce mardi, envisagent un appel à la mobilisation sociale avant cette date. Qu'en est-il de l'âge minimum légal de sortie du marché du travail dans les autres pays ?

Comme les Français, les Suédois (ainsi que les Slovaques) peuvent également prétendre à une retraite pleine à partir de 62 ans, à condition d'avoir suffisamment cotisé. Aux États-Unis, l'âge minimum légal est aussi de 62 ans, mais l'âge pour le taux plein dépend de l'année de naissance.

À l'opposé de l'échelle, plusieurs pays européens, comme les Pays-Bas, l'Espagne ou l'Allemagne, sont en train d'augmenter progressivement l'âge légal de départ, pour l'établir à terme à 67 ans.

D'autres pays fixent un âge de départ à la retraite différent en fonction du sexe, comme la Suisse, où il est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Sur le même sujet : l'espérance de vie en bonne santé à la retraite.

De Tristan Gaudiaut pour Statista